

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 9 février 2023 s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire,

Etaient présents : Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Philippe ARNAUD, Rosy CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Sophie RIOL, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

Procurations :

Jean-Pierre LARIBE donne procuration à Philippe ARNAUD,
Laura CRINON donne procuration à Ghislaine DUBOST,
Mathieu ROUGERY donne procuration à Gabriel BARRADE,
Brigitte LEGROS donne procuration à Rosy CAVARROT
Jean-Paul GAUTHE donne procuration à Dominique CAYRE,

Absents excusés : Marie-Gentil GOURAUD

Absents : Sabrina CAREME

Secrétaire de séance : Saverio TRIPODI

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2023

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Communication des décisions du maire :

Sans objet.

DELIBERATIONS :

Demande de subvention DETR – Aménagement de bourg rue Emile Monbrial – 2^{ème} tranche :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 février 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'engager l'opération d'aménagement de bourg de la rue Emile Monbrial et de solliciter une subvention au titre de la première tranche. Une subvention de 45 000 € avait été obtenue au titre de la DETR 2020 pour la première tranche (arrêté du 11 mai 2020).

Une subvention pour la deuxième tranche avait été sollicitée par délibération du 18 février 2021 sur les mêmes bases qu'en 2020 soit un coût HT de travaux estimé à 172 106.64 € et de 206 527.97 € TTC.

Ce dossier n'ayant pas été retenu lors de la programmation DETR 2021, il a été reconduit en 2022 selon les mêmes modalités, également non retenu.

Il convient donc désormais de déposer un nouveau dossier pour solliciter une subvention pour la deuxième tranche de cette opération au titre de la programmation DETR 2023 et ce d'autant qu'au vu de la période inflationniste, de nouveaux chiffrages de travaux ont été sollicités.

Le nouvel estimatif pour cette deuxième tranche de travaux est de 93 465.00 € HT soit 112 158.00 TTC, auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 752.15 € HT soit 11 702.57 € TTC, ce qui porte le coût global du projet à 103 217.15 € HT et 123 860.58 € TTC.

Selon les dispositions précitées, le plan de financement pourrait être le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	103 217.15 €	
Coût TTC	123 860.57 €	
Subvention DETR – Programme aménagement de bourg – aménagement d’espaces publics - 45% du coût HT – Plafond d’assiette éligible 100 000 €		45 000.00 €
Autofinancement commune		78 860.57 €
Total financement		123 860.57 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé à 20 318.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser ces travaux,
- d’adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

Vote pour : 17 (12 + 5 procurations) contre : abstention :

Demande de subvention DETR – Rénovation de la cour de l’école maternelle :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation de la cour maternelle en particulier pour la mise en sécurité des enfants en raison du revêtement défectueux.

Il précise qu’une étude a été sollicitée en ce sens, afin de pouvoir bénéficier d’un dossier permettant de déposer une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) programmation 2023.

L’avis préalable du DASEN étant requis pour ce type d’opération, un courrier explicatif lui a été adressé le 10 février dernier afin de recueillir son avis. Monsieur le DASEN, Dominique MALROUX nous a informé par courrier du 20 février qu’il émettait un avis favorable

Le projet est présenté à l’assemblée, le coût prévisionnel de ce dernier s’élève à 34 297.88 € HT, maîtrise d’œuvre comprise, soit 41 157.45 € TTC.

Selon les dispositions précitées, le plan de financement pourrait être le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	34 297.88 €	
Coût TTC	41 157.45 €	
Subvention DETR : construction, restructuration, rénovation d’écoles communales - 42% du coût HT – Plafond d’assiette éligible 500 000 €		14 405.11 €
Autofinancement commune		26 752.34 €
Total financement		41 157.45 €

Saison touristique 2023, fonctionnement de la gabare communale : création du poste de matelot,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^e alinéa,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter le personnel saisonnier pour le fonctionnement de la gabare communale pour la saison touristique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le recrutement direct d'un agent non titulaire saisonnier, pour la saison estivale 2023, qui débiterait le 1er mai 2023 et prendrait fin le 31 octobre 2023.
Le temps de travail sera de 35 heures de service hebdomadaire, sachant que pendant cette période la durée du contrat pourra être adaptée en fonction de la fréquentation et des réservations. Des heures supplémentaires pourront également être effectuées en fonction des nécessités du service.
- Cet agent assurera les fonctions de matelot pour la gabare communale.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 du grade d'adjoint technique (Echelle C1)
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder au recrutement du matelot de la gabare.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Vote : pour : 17 (12 + 5 procurations) contre : abstention :

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes comportant les observations définitives sur la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaulieu

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Chaque conseiller a été destinataire de ce rapport au préalable de la réunion du Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire précise également que ce rapport a été présenté en conseil communautaire lors de la réunion du 30 janvier dernier, réunion à laquelle assistait Monsieur le Trésorier, qui a indiqué que le rapport était positif et qu'il comprenait aussi des informations plus générales sur l'offre de soins en Midi Corrézien.

Il est fait mention que l'arrivée de deux nouveaux médecins généralistes a été bénéfique pour le territoire et a permis d'étoffer l'offre de soins et que tous les bureaux sont occupés. L'installation d'un cinquième médecin serait la bienvenue mais cela nécessiterait comme celle de tout autre professionnel de santé, une extension de la MSP.

Aide d'urgence Turquie-Syrie via le FACECO,

Monsieur le Maire fait part du communiqué transmis par les services de la Préfecture relatif à l'aide d'urgence pour les populations victimes du double tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Il précise que le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) a activé le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO).

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une aide au profit des populations victimes de ces tremblements de terre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'allouer une subvention de 500 € pour l'aide d'urgence pour les populations victimes – Séisme Turquie/Asie,
- que cette dépense sera inscrite à l'article 6748 (Autres subventions exceptionnelles) au budget primitif 2023,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en place effective de cette disposition.

Vote : pour : 17 (12 + 5 procurations) contre : abstention :

QUESTIONS DIVERSES :

- Rénovation Eclairage Public : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de procéder à la rénovation du parc de l'éclairage public pour un passage en LED, opération pouvant être financée par le Fond Vert et en partenariat avec la FDEE19. Cette opération présente un caractère de futures économies budgétaires et une opportunité suite aux décisions des pouvoirs publics.
- Congrès des Plus Beaux Villages de France : le congrès aura lieu du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2023 à Dome (24). Les assemblées générales (extraordinaire et ordinaire) sont prévues le samedi 1^{er} avril à partir de 14h15. Le Maire, Dominique Cayre et Madame Rosy Cavarrot participeront à cette journée et au repas servi le midi. La commune prendra en charge les frais de repas.
- Cérémonie du 19 mars – « Cessez-le feu » de la Guerre d'Algérie : la FNACA a informé la commune de la manifestation, qui aura lieu à 10h30 au monument aux morts de Beaulieu-sur-Dordogne le dimanche 19 mars 2023, suivie d'un repas servi à la salle polyvalente de Nonards, où chacun peut s'inscrire.
- Mise en service d'un minibus intercommunal : la communauté de communes souhaite procéder à la mise en service d'un minibus intercommunal destiné à être utilisé quotidiennement pour le transfert des enfants, personnes âgées et autres. Le financement de cette opération pourrait être assuré pour partie grâce à du sponsoring, pour notre commune ce pourrait être un encart dédié à la gabare « Adèle et Clarisse ».
- Rythmes scolaires : l'école de Beaulieu-sur-Dordogne fonctionne sur un rythme dérogatoire de 8 demi-journées réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi. La dérogation avait été obtenue pour 3 ans et arrive à terme en fin d'année scolaire (juillet 2023). Si l'équipe enseignante souhaite poursuivre selon ces dispositions, une nouvelle demande de dérogation devra être déposée auprès du DSDEN avant le 7 avril prochain. Cette demande devra être abordée au conseil d'école et la commune devra délibérer.
- Les incivilités :
 - ✓ Madame Sophie RIOL fait part d'un dépôt sauvage à Courmas (RD940) potentiellement dangereux, elle demande si des solutions peuvent être apportées pour remédier à cette problématique.
 - ✓ Le site des anciens abattoirs squatté : Monsieur le Maire indique que s'agissant du domaine privé, il a encouragé le propriétaire à déposer plainte en gendarmerie d'autant que les protagonistes sont déjà connus de leur service.

- Actions menées par le PETR : Madame Rosy Cavarrot présente le livret réalisé par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dans le cadre du travail mené pour le label « Pays d'Art et d'Histoire ».
- Opération Dordogne Intégrale « Odyssée Dordonha » : cette opération aura lieu début avril : le mardi 4.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h07.